Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de La Haute-Côte-Nord

VERSION PROVISOIRE

Rivière Betsiamites

VISOIRE

1er mars 2024 – Version déposée au MELCCFP pour approbation

Adopté et attesté par : La table de concertation des acteurs régionaux de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de la Haute-Côte-Nord

Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord

OBVHCN
Organisme des bassins versants de la HAUTE-CÔTE-NORD

Mot du président de la table de concertation

Bonjour,

J’ai le plaisir de vous présenter la plus récente mouture de notre plan directeur de l’eau. C’est le document cadre qui balise les interventions de l’Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord au quotidien, mais c’est surtout la feuille de route qui éclairera ses actions pour les années à venir.

Ce document présente en premier lieu le résultat des efforts concertés et soutenus, d’une part, de l'équipe dévouée de l’OBV et, d'autre part, d’un réseau de partenaires impliqués et d’experts de leur territoire et de leur secteur d'activité.

Au-delà des objectifs contenus dans le plan directeur de l’eau, ce document présente notre vision du territoire à l'échelle des bassins versants. Il témoigne également de la façon dont on envisage d’assurer la protection de la ressource essentielle qu'est l’eau. C’est aussi une source inestimable de connaissances à propos du milieu naturel de la région.

Cette vision résulte du travail assidu et échelonné sur plusieurs mois, voire plusieurs années, de notre table de concertation qui au fil des rencontres a su accorder les besoins, les priorités et les contraintes de chacune de leur organisation.

C’est donc une tâche facile que j’ai dans ces quelques paragraphes. J’ai le privilège de vous présenter une réussite. Celle de l’équipe dévouée que l’organisme a bâtie au fil des années et qui lui permet de viser toujours plus haut et d’atteindre de nouveaux sommets et surtout d'aborder de front les défis qui se présenteront sur son chemin dans le futur. Nous sommes très bien outillés pour affronter les enjeux à venir.

Bonne gestion intégrée de l’eau !

François Fortin

PROVISOIRE

Mot de la direction de l'organisme de bassin versant

J'ai joint l'équipe de l'Organisme des Bassins Versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN) à l'automne 2018. On m'a rapidement donné la charge du Plan directeur de l'eau (PDE). C'est seulement après quelques mois que j'ai finalement saisi toute la portée et l'importance de cette démarche. La première mouture du PDE peignait un portrait flou du territoire, car la plupart des informations n'étaient tout simplement pas disponibles. Pour remédier à la situation, une grande proportion des actions visait à acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement d'un diagnostic plus clair.

Nicolas Ferron a été le principal artisan derrière ce premier PDE que nous avons suivi de 2014 à 2024. D'abord comme chargé de projets, puis comme directeur, il a su s'entourer d'une équipe complémentaire et passionnée pour mener à bien la mise à jour de cette « planification de l'eau ». Même s'il s'épanouit maintenant avec de nouveaux défis, je ne peux passer sous silence sa contribution pour cette « première » mouture pour la zone de gestion et pour la présente « deuxième » mouture. Nicolas, par sa gestion participative, a su constituer l'équipe idéale pour le travail qui s'annonçait.

Malgré le départ de Nicolas, mon absence prolongée et imprévue entraînant une absence de direction et de coordination pendant plusieurs mois, je tiens également à remercier et à souligner le travail acharné de l'équipe qui a repris les dossiers et mené de main de maître le travail de concertation.

Je suis fier du Plan directeur de l'eau que nous présentons aujourd'hui, car il est non seulement le résultat d'un travail de concertation sur quatre années ayant impliqué toutes les sphères de notre communauté, mais également celui d'une équipe chevronnée et ayant à cœur l'avenir de l'eau dans notre belle région. Je suis optimiste pour les années à venir et j'ai la conviction que cette planification fera une différence notable sur la qualité de l'eau de ce territoire unique du Québec.

Bruno Proulx

PROVISOIRE

Notes aux lecteurs

Le masculin a été employé tout au long du texte afin d'en alléger la lecture, mais son utilisation implique toutes les identités de genre.

Les données tirées des portraits thématiques réalisés par l'OBVHCN ont été compilées jusqu'à l'année 2022. La majorité des informations et des données émises après cette année n'ont pas été prises en compte dans la rédaction du présent Plan directeur de l'eau.

Ce document comporte un portrait sommaire du territoire de la ZGIEBVHCN. Pour des informations plus exhaustives, veuillez consulter les Portraits thématiques et les Fiches diagnostiques disponibles sur le site de l'OBVHCN.

Dans le Plan directeur de l'eau, les objectifs comportent tous des échéanciers. Il a été décidé en table de concertation que l'année référée l'est inclusivement, c'est-à-dire qu'elle se termine au 31 décembre à l'exception des objectifs avec comme échéance l'année 2034 qui finiront au 31 mars de la même année.

PROVISOIRE

Équipe de travail

Équipe de rédaction et de révision

Bruno Proulx - *Directeur*
Catherine Emond - *Chargée de projets en sensibilisation et communication*
Éloïse Gagné - *Chargée de projets en concertation et mobilisation*
Gaby Dupont - *Agent de projets*
Tomy Bouchard Béliveau - *Technicien de l'environnement*
Xavier Plante - *Chargé de projets en acquisition de connaissances*

Collaborateurs

Ève-Marie Leblanc – *Stagiaire en environnement*
Geneviève McHugh – *Stagiaire en environnement*
Isabelle Lapierre – *Technicienne de la faune*
Kiev Ashcroft-Gaudreault - *Stagiaire en environnement*
Marie Turcotte – *Technicien de la faune*
Nicolas Ferron – *Directeur général sortant*
Sarah Delisle – *Technicienne de la faune*
Theo Sheldon-Roy – *Technicien de la faune*

Remerciements

Un grand merci aux représentants de la Table de concertation de l'eau de la Haute-Côte-Nord. C'est grâce à votre engagement et votre participation que nous arrivons à la fin de ce processus avec un sentiment de fierté. Le Plan directeur de l'eau est à l'image de l'attachement que les acteurs ont envers leur territoire et leur population.

Nous tenons aussi à remercier le conseil d'administration de l'OBVHCN pour son appui, son implication et sa confiance durant tout le processus.

PROVISOIRE

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT DE LA TABLE DE CONCERTATION 3

MOT DE LA DIRECTION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT 4

NOTES AUX LECTEURS 5

ÉQUIPE DE TRAVAIL 6

REMERCIEMENTS 6

LISTE DES ACRONYMES 9

CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTEGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT 10

1.1. GESTION INTEGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT 10
1.2. DESCRIPTION D'UN BASSIN VERSANT 10
1.3. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DÉFINITION ET RÔLE 11
1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU 12
1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION 12
1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV 13

CHAPITRE 2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DE GESTION INTEGRÉE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS 14

2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV 14
2.2. FAITS SAILLANTS PRÉSENTANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE 16
2.2.1. LES BASSINS VERSANTS D'IMPORTANCE 16
2.2.2. LES EAUX SOUTERRAINES 16
2.2.3. ÉCOSYSTÈMES ET ESPÈCES VÉGÉTALES OU ANIMALES D'INTÉRÊT 16
2.2.4. CONDITIONS CLIMATIQUES 18
2.2.5. DÉBIT MOYEN 18
2.2.6. LES MILIEUX HUMIDES 19
2.3. FAITS SAILLANTS SUR L'OCCUPATION ET L'USAGE DU TERRITOIRE 20
2.3.1. DESCRIPTION DE LA ZGIEBVHCN 20
2.3.2. UTILISATIONS DU SOL 20
2.3.3. ACTIVITÉS ANTHROPIQUES 20
2.3.4. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET PROJECTIONS 21
2.3.5. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION 22
2.4. FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES 24
2.4.1. ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU 24
2.4.2. ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'EAU 25
2.4.3. ÉVOLUTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE 25
2.4.4. ÉVOLUTION DES POPULATIONS FAUNIQUES 25
2.4.5. ÉVOLUTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 26
2.4.6. ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC L'EAU 26
2.4.7. ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'EAU 27

PROVISOIRE

2.4.8. ÉVOLUTION DE LA CULTURALITÉ LIÉE À L'EAU 27

CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L'EAU 29

CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES 42

RÉFÉRENCES 43

ANNEXES 48

ANNEXE 1 : CARTE DES MUNICIPALITÉS, COMMUNAUTÉS INNUES ET TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA ZGIEBVHCN 49

ANNEXE 2 : TABLEAU DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES DE LA ZGIEBVHCN 50

ANNEXE 3 : HISTORIQUE DE LA CONCERTATION DANS LA ZGIEBVHCN 51

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA ZONE DE GESTION 14

TABLEAU 2 : OCCURRENCES D'ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES RÉPERTORIÉES PAR LE CDPNQ DANS LA ZGIEBVHCN 17

TABLEAU 3 : OCCURRENCES D'ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES RÉPERTORIÉES PAR LE CDPNQ DANS LA ZGIEBVHCN 17

TABLEAU 4 : SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES DANS LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (ZGIEBVHCN) 19

TABLEAU 5 : CLASSEMENT SUBJECTIF DU NIVEAU DE PRÉOCCUPATION DE RIVIÈRES DE LA ZGIEBVHCN EN FONCTION DES DONNÉES DU RÉSEAU-RIVIÈRES ENTRE 1979 ET 2018, DES DONNÉES DE COLIFORMES FÉCAUX ET D'IQBP DU RÉSEAU-RIVIÈRES (2018 À 2020), DE SURVOL BENTHOS (2002 À 2009) ET DU PROJET PARTENARIAT (2013 ET 2021) 24

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SCHÉMA D'UN BASSIN VERSANT 11

FIGURE 2 : ZONES DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT 13

FIGURE 3 : CARTE DE LA LOCALISATION GÉNÉRALE DE LA ZGIEBVHCN ET DE SES BASSINS VERSANTS DE NIVEAU 1 15

FIGURE 4 : DÉBITS MOYENS (M^3/S) MENSUELS DES RIVIÈRES DES ESCOUMINS (STATION HYDROMÉTRIQUE 070204), BETSIAMITES, PORTNEUF ET À CASSETTE 18

FIGURE 5 : HISTORIQUE ET PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DANS LA MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD 22

PROVISOIRE

Liste des acronymes

CBRE : Conseil de bassin de la rivière des Escoumins

CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

CEHQ : Centre d'expertise hydrique du Québec

CGRSE : Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins

CLD : Centre local de développement

CPTA : Commission de protection du territoire agricole

EEE : espèces exotiques envahissantes

GES : gaz à effet de serre

GIEBV : gestion intégrée de l'eau par bassins versants

GIRE : gestion intégrée des ressources en eau

IQBP : indice de qualité bactériologique et physicochimique

ISQ : Institut de la statistique du Québec

IVE : indice de vitalité économique

MAMH : ministère de Affaires Municipales et de l'Habitation

MELCCFP : ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs

MPO : ministère Pêches et Océans Canada

MRC : municipalité régionale de comté

MRCHCN : municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

MRNF : ministère des Ressources Naturelles et de la Forêt

OBV : organisme des bassins versants

OBVHCN : Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord

PACES : projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines

PDE : Plan directeur de l'eau

RSVL : Réseau de surveillance volontaire des lacs

TCE HCN : Table de concertation sur l'eau de la Haute-Côte-Nord

TNO : territoire non organisé

ZEC : zone d'exploitation contrôlée

ZGIEBV : zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

ZGIEBVHCN : zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de La Haute-Côte-Nord

PROVISOIRE

Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l'eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l'eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l'eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l'eau. La Loi sur l'eau vient confirmer que l'eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l'État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L'État s'est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d'assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l'eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l'eau*, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l'eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d'un bassin versant

Un bassin versant désigne l'unité territoriale où toutes les eaux de surface s'écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l'eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l'eau en amont d'un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d'autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.

PROVISOIRE

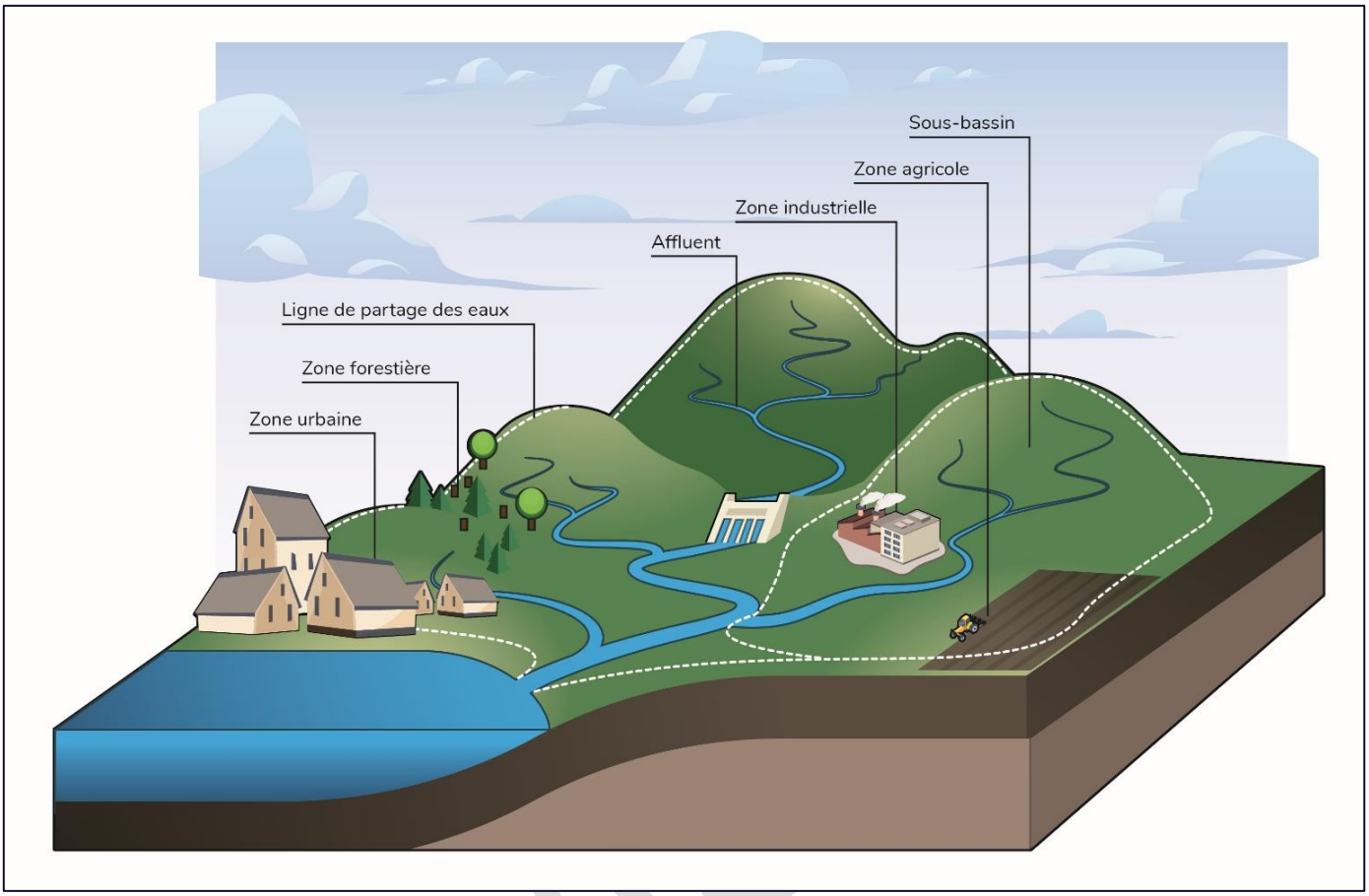

(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : Définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

PROVI

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considéré comme un "acteur de l'eau".** Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir actif la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

PROVISOIRE

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.

Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

PROJET

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

La figure 3 présente la localisation de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de la Haute-Côte-Nord (ZGIEBVHCN). Sont indiqués la zone de gestion, les bassins versants principaux et les municipalités régionales de comté (MRC).

Le tableau 1 ci-dessous présente des informations générales sur la zone de gestion.

Tableau 1 : Informations générales sur la zone de gestion

Superficie totale de la zone[a]		26 349,10 km^2
Lacs[b]	Nombre estimé	28 820
	Superficie	2 123,04 km^2
	Proportion dans la ZGIEBV	8,06 %
Réservoirs[b]	Superficie	877,49 km^2
	Proportion dans la ZGIEBV	3,33 %
Longueur totale de cours d'eau estimée[c]		66 960 km
Population estimée habitant dans la zone[d]		12 808 habitants
Nombre de bassins versants[e]	Niveau 1	36 (11 sans nom)
	Niveau 2	406
	Niveau 3	568

[a]MELCCFP, 2024b

[b]Le nombre réel de lacs est inconnu, mais 28 820 polygones de lacs sont cartographiés dans les données géographiques (MRNF, 2016). Comme certains lacs sont divisés en plusieurs polygones, le nombre est une surestimation.

[c]Somme des tronçons de cours d'eau de la couche du réseau hydrographique du Québec (MRNF, 2024c) compris dans la ZGIEBVHCN.

[d]Statistiques Canada, 2023.

[e]MELCCFP, 2023b

PROVISOIRE

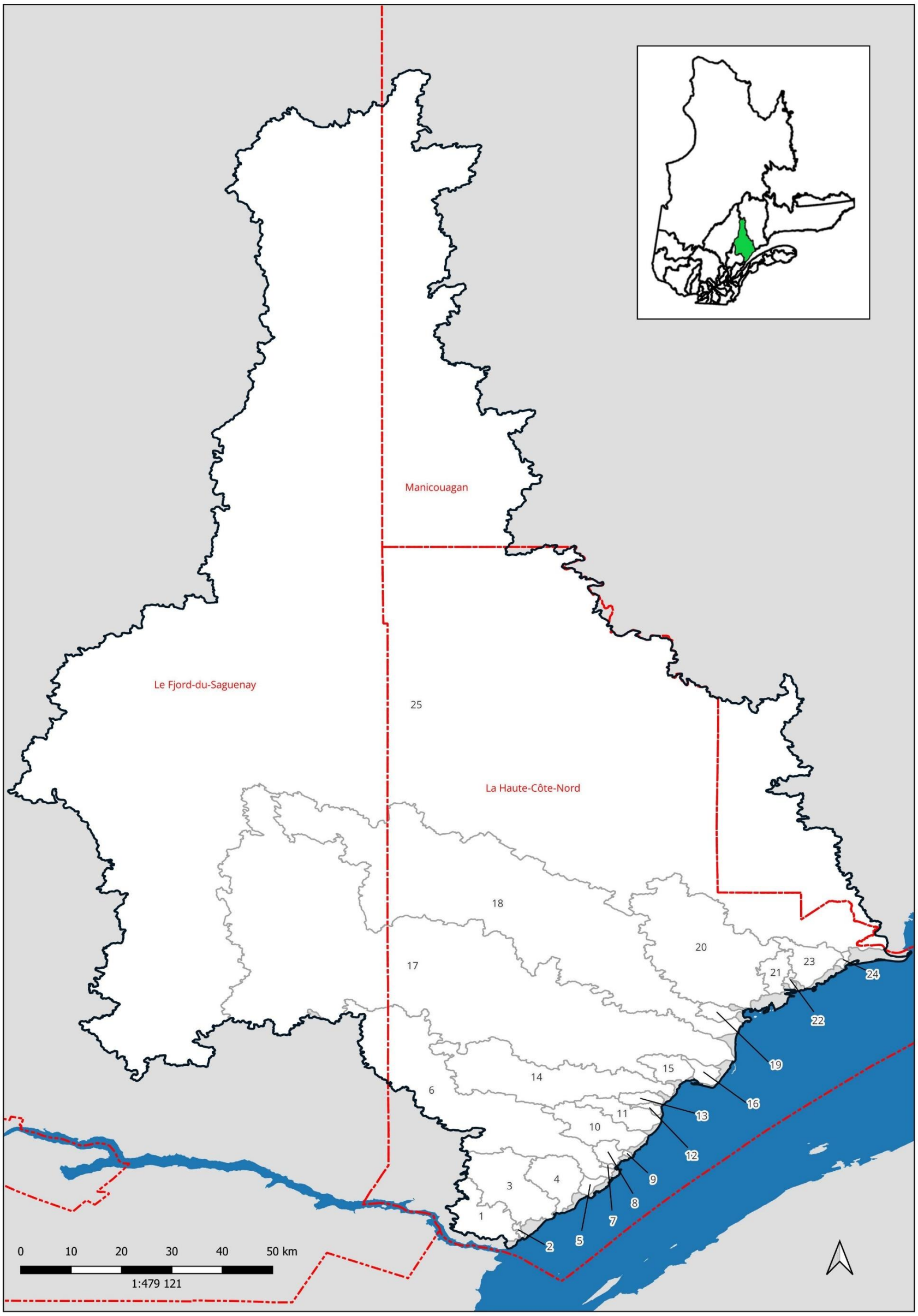

Bassins versants prioritaires

1:Moulin à Baude
2:Ruisseau de la Grande Anse
3:Petites Bergeronnes
4:Grandes Bergeronnes
5:Ruisseau de Bon-Désir
6:Escoumins
7:Ruisseau du Pied des Crans
8:Moreau
9:Ruisseau Blanc
10:Petits Escoumins
11:Petite Romaine
12:Ruisseau aux Vases
13:Ruisseau Rouge
14:Sault au Mouton
15:Éperlan
16:à la Truite
17:Portneuf
18:Sault aux Cochons
19:Ruisseau Jean-Raymond
20:Laval
21:Blanche
22:Ruisseau Sirois
23:Colombier
24:Ruisseau Pit-Fortin
25:Betsiamites

Légende

- ZGIEBV Haute-Côte-Nord
- Limites territoriales des MRC
- Bassins versants de niveau 1
- Fleuve Saint-Laurent et Rivière Saguenay

Source des données:

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Projection conique de Lambert
Carte produite par: OBVHCN
2024

Figure 3 : Carte de la localisation générale de la ZGIEBVHCN et de ses bassins versants de niveau 1

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique

2.2.2. Les bassins versants d'importance

Parmi les 36 bassins versants de niveau 1 retrouvés dans la ZGIEBVHCN, 16 rivières et 9 ruisseaux sont considérés d'intérêt, c'est-à-dire les rivières du Moulin à Baude, des Petites Bergeronnes, des Grandes Bergeronnes, des Escoumins, Moreau, des Petits Escoumins, la Petite Romaine, du Sault au Mouton, Éperlan, à la Truite, Portneuf, du Sault aux Cochons, Laval, Blanche, Colombier et Betsiamites ainsi que les ruisseaux de la Grande Anse, de Bon-Désir, du Pied des Crans, Blanc, aux Vases, Rouge, Jean-Raymond, Sirois et Pit-Fortin. En termes de superficie, le plus grand bassin versant du territoire est celui de la rivière Betsiamites, occupant à lui seul 68,81 % de la ZGIEBVHCN (18 327,88 km^2).

2.2.2. Les eaux souterraines

Les seules informations disponibles sur l'eau souterraine de la ZGIEBVHCN proviennent du Projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines (CERM-PACES, 2015) et d'analyses réalisées sur des ouvrages de captage des eaux souterraines des municipalités ou de résidences isolées.

Pour ce qui est de l'approvisionnement municipal, environ 32 % de l'eau potable distribuée provient de sources souterraines. Au fil des dernières années, peu de dépassements des normes ont été observés : 1 % des échantillons de Longue-Rive dépassait les normes concernant la bactérie *E. coli*. Les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable (MELCC, 2018) ont démontré que toutes les sources souterraines des municipalités ont au moins une partie ou la totalité de leur aire de protection présentant un niveau de vulnérabilité moyen.

Environ 8 % des résidences de la ZGIEBVHCN obtiennent leur eau à partir de puits. Entre 2013 et 2021, 42 % des échantillons analysés selon des paramètres microbiologiques présentaient au moins un dépassement d'un critère de non-conformité ou de non-potabilité et en tout, 10 % des échantillons présentaient au moins un dépassement du critère de non-potabilité (OBVHCN, 2022c). Pour les mêmes années, 68 % des échantillons analysés selon les paramètres physicochimiques ont présenté au moins un critère dépassant les normes de santé ou esthétique et en tout 27 % dépassaient les normes de santé (OBVHCN, 2022c). Les composés dépassant les normes étaient l'aluminium, le chlorure, le fer, le fluorure, le manganèse, le plomb, l'uranium et le sodium.

2.2.3. Écosystèmes, espèces végétales ou animales d'intérêt

La ZGIEBVHCN est composée de plusieurs domaines bioclimatiques : la sapinière à bouleau blanc, la pessière noire à mousses et, sur une superficie plus faible, la sapinière à bouleau jaune. Le territoire comprend 10 écosystèmes forestiers exceptionnels, 35 habitats fauniques, le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, 185 refuges biologiques, cinq réserves de biodiversité et deux projets de réserve écologique.

En date du 23 février 2024, 14 espèces fauniques menacées ou vulnérables ont été répertoriées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) au sein de la ZGIEBVHCN (tableau 2). D'autres espèces menacées ou vulnérables sont présentes sur le territoire, mais les données n'ont pas encore été compilées. En effet, lors d'inventaires de moules d'eau douce en 2021 et 2023, l'équipe de l'OBVHCN a pu confirmer la présence de colonies de mulettes-perlières de l'Est (*Margaritifera margaritifera*, désignée susceptible au Québec) dans certains bassins versants. Plusieurs observations iNaturalist du bourdon terricole (*Bombus terricola*, désigné susceptible au Québec et préoccupant au Canada selon le COSEPAC) se retrouvant dans le projet iNaturalist du CDPNQ sont

PROVISOIRE

répertoriées dans la ZGIEBVHCN. Ces observations sont de « niveau de recherche », c'est-à-dire qu'elles sont accompagnées de photos et que l'identification à l'espèce a été confirmée par différents utilisateurs de la base de données.

Tableau 2 : Occurrences d'espèces fauniques menacées ou vulnérables répertoriées par le CDPNQ dans la ZGIEBVHCN (CDPNQ, 2024a)

Nom commun	Nom latin	Statut au Québec	Statut COSEPAC[1]
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	Vulnérable	NEP
Bécasseau maubèche rufa	*Calidris canutus rufa*	Menacée	VD
Bruant de Nelson	*Ammospiza nelsoni*	Susceptible	NEP
Campagnol des rochers	*Microtus chrotorrhinus*	Susceptible	X
Caribou des bois, écotype forestier	*Rangifer tarandus caribou* pop. 14	Vulnérable	M
Chauve-souris nordique	*Myotis septentrionalis*	Menacée	VD
Faucon pèlerin anatum/tundrius	*Falco peregrinus* pop. 1	Vulnérable	X
Garrot d'Islande, population de l'est	*Bucephala islandica* pop. 1	Vulnérable	P
Grive de Bicknell	*Catharus bicknelli*	Vulnérable	M
Hibou des marais	*Asio flammeus*	Susceptible	M
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Candidate	M
Omble chevalier oquassa	*Salvelinus alpinus oquassa*	Vulnérable	X
Pygargue à tête blanche	*Haliaeetus leucocephalus*	Vulnérable	NEP
Râle jaune	*Coturnicops noveboracensis*	Menacée	P

[1]COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. C: candidate; D: disparue; DI: données insuffisantes; DP: disparue du pays; M: menacée; NEP: non en péril; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Quatre espèces floristiques menacées ou vulnérables sont présentes dans la ZGIEBVHCN selon le CDPNQ (tableau 3). Cependant, la mention du Potamot à gemmes est historique, ce qui signifie que la dernière observation de l'espèce date de plus d'une vingtaine d'années (1979, dans ce cas).

Tableau 3 : Occurrences d'espèces floristiques menacées ou vulnérables répertoriées par le CDPNQ sur le territoire de la ZGIEBVHCN (CDPNQ, 2024b) :

Nom commun	Nom latin	Statut au Québec	Statut COSEPAC[1]
Fausse-scapanie obtuse	*Diplophyllum obtusatum*	Susceptible	X
Pédiculaire des marais	*Pedicularis palustris* subsp. *palustris*	Susceptible	X
Potamot à gemmes*	*Potamogeton berchtoldii* subsp. *gemmiparus*	Susceptible	X
Quadrident ovale	*Tetrodontium ovatum*	Susceptible	X

*** : Mention historique. Dernière observation en 1979.**

[1]COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. X: aucun

2.2.4. Conditions climatiques

Selon la classification de Köppen, la ZGIEBVHCN est généralement soumise à un climat subarctique (Dfc) sauf à proximité de la zone côtière au sud-est, où se retrouve un climat continental humide (Dfb) (Arnefield, 2023). De façon générale, le climat est chaud en été et froid en hiver avec un taux d'humidité modéré bien que de la variabilité existe au sein du territoire.

Avec les changements climatiques, la température moyenne annuelle de la Haute-Côte-Nord augmente et pourrait passer de 1,4 °C en 1981-2010 à 4,5 °C à la fin du siècle, soit une augmentation de +3,1 °C (Ouranos, 2022). Cette augmentation pourrait être de +5,9 °C dans le cas d'émissions de GES élevées et porterait la température moyenne annuelle à 7,3 °C à la fin du siècle (Ouranos, 2022). Les précipitations totales annuelles augmentent également et pourraient passer de 1037 mm pour la période 1981-2010 à 1127 mm à la fin du siècle, soit une augmentation de 90 mm (Ouranos, 2022). Dans le cas d'émissions élevées, l'augmentation pourrait s'élever à +145 mm à la fin du siècle et porterait les précipitations annuelles à 1182 mm (Ouranos, 2022).

Pour un portrait plus complet de l'évolution du climat saison par saison, se référer au « Portrait des changements climatiques de la Haute-Côte-Nord » (OBVHCN, 2022d) et à la fiche diagnostique « Mauvaise qualité de l'eau ».

2.2.5. Débit moyen

La seule station hydrométrique du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) encore en activité sur le territoire est celle de la rivière des Escoumins (070204), qui l'est depuis 1992 (MELCCFP, 2023a). Cinq autres stations ont été actives historiquement, dont deux sur la rivière des Escoumins ainsi que sur les rivières Portneuf, Betsiamites et à Cassette (MELCCFP, 2023a ; figure 4). À noter que sur les rivières Betsiamites et des Escoumins, le régime d'écoulement est influencé artificiellement par des digues ou des barrages. Avec les changements climatiques, il est attendu que les débits baissent de 20 % à 36 % (ou plus) en période d'étiage (MELCCFP et Ouranos, 2022).

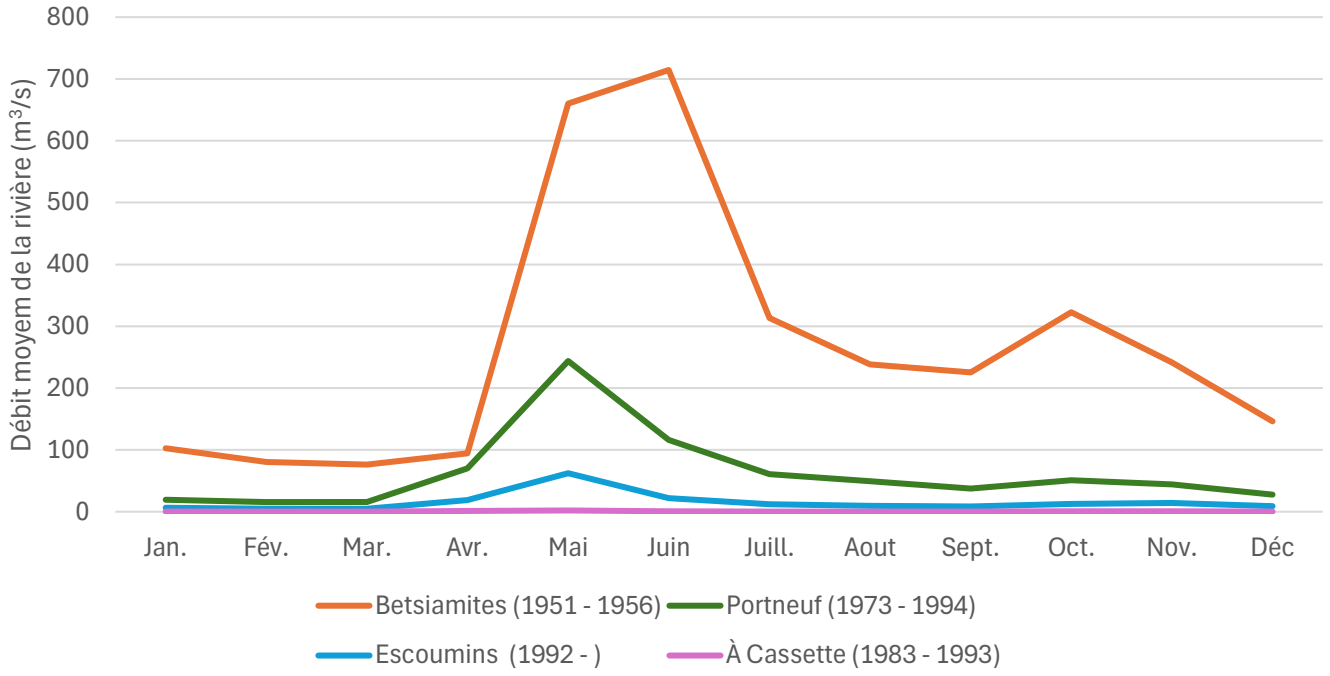

Figure 4 : Débits moyens (m^3/s) mensuels des rivières des Escoumins (station hydrométrique 070204), Betsiamites, Portneuf et à Cassette (MELCCFP, 2023a)

2.2.6. Les milieux humides

Lachance et coll. (2021) distinguent les types de milieux humides par leurs caractéristiques biotiques et abiotiques. En premier lieu, les marais sont des superficies inondées de façon permanente ou temporaire et dont le sol est minéral (argile, limon et/ou sable) ou organique (au moins 30 % de tourbe). La végétation est composée majoritairement de plantes non ligneuses et avec moins de 25 % d'arbustes (moins de 4 m) ou d'arbres (plus de 4 m). De même, les marécages sont des superficies sujettes aux inondations saisonnières ou dont le sol minéral est saturé de façon permanente ou temporaire. La végétation est composée à plus de 25 % d'arbustes et/ou d'arbres. Les tourbières sont des superficies dont le sol est composé d'au moins 30 cm de matière organique partiellement décomposée et dont la nappe phréatique est généralement près de la surface. Selon Lachance et coll. (2021), les étangs sont recensés avec les milieux humides bien qu'ils soient calculables seulement à partir des superficies hydriques. Ils sont donc difficiles à distinguer des lacs et n'ont pas été comptabilisés dans le cadre de ce document. Concrètement, les étangs sont des plans d'eau dont le niveau en étiage est inférieur à 2 m et dont moins de 25 % de la superficie est occupée par des plantes flottantes, submergées et/ou émergentes.

Les milieux humides de la ZGIEBVHCN occupent 5,05 % (1332 km^2) de la superficie, se divisant à 2,97 % (784 km^2) en tourbières, à 1,48 % (391 km^2) en marécages et à 0,60 % (157 km^2) en marais (OBVHCN, 2022b ; tableau 4). Les milieux humides abondent davantage dans la portion nord-ouest du territoire ainsi qu'en périphérie de l'estuaire du Saint-Laurent où se trouvent également les municipalités (OBVHCN, 2022b). Les milieux humides occupent le territoire municipalisé en moyenne à 10,5 % (OBVHCN, 2022b). Les proportions qui se démarquent en territoire municipalisé sont celles d'Essipit avec 20 %, Longue-Rive avec 17 % et Portneuf-sur-Mer avec 14 % (OBVHCN, 2022b). Pour ce qui est des proportions à l'intérieur du périmètre urbain, elles se démarquent pour Les Escoumins avec 9 % et Portneuf-sur-Mer avec 6,4 % (OBVHCN, 2022b). Finalement, pour les proportions à l'intérieur du périmètre périurbain de 500 m, il faut souligner Portneuf-sur-Mer avec 27 % et les Bergeronnes avec 21,9 % (OBVHCN, 2022b).

Somme toute, les municipalités bien informées ont plusieurs options pour se développer efficacement sans empiéter sur les milieux humides de leur territoire. La ZGIEBVHCN contient une zone agricole de 10 785 ha (0,41 %) et de cette superficie, 643 ha (5,96 %) sont occupés par des milieux humides, dont 482 ha (4,47 %) peuvent potentiellement servir à l'agriculture (OBVHCN, 2022b). Lorsque c'est possible, il est préférable de développer l'agriculture en dehors de ceux-ci et d'élargir la zone agricole dans des milieux non humides. D'ailleurs, le MAMH estime que la région pourrait quadrupler sa zone agricole actuelle avec 38 000 ha supplémentaires, dont 20 000 ha serait en dehors des milieux humides (OBVHCN, 2022b).

Les milieux humides et hydriques peuvent aussi subir des pressions autres que le développement anthropique direct, dont les changements climatiques qui augmentent les risques de sécheresse, d'inondations, de feux de forêt et de propagation d'espèces exotiques envahissantes (OBVHCN, 2022d).

Tableau 4 : Superficie des milieux humides dans la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de la Haute-Côte-Nord (ZGIEBVHCN) (OBVHCN, 2022b)

Type de milieu humide	Superficie	Pourcentage de la ZGIEBV
Total	1332 km^2	(5,05 %)
Marais	157 km^2	(0,60 %)
Marécage	391 km^2	(1,48 %)
Tourbière	784 km^2	(2,97 %)

PROVISOIRE

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

2.3.1. Description de la ZGIEBVHCN

La ZGIEBVHCN est composée de 8 municipalités, 2 communautés innues et 3 territoires non organisés (TNO) distribués au sein de 3 municipalités régionales de comté (MRC), soit Manicouagan, Le Fjord-du-Saguenay et La Haute-Côte-Nord (voir la carte à l'annexe 1). Cette dernière est incluse dans sa quasi-totalité (96 %) au sein de la ZGIEBVHCN. La MRC de La Haute-Côte-Nord est composée des municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier, de même que du TNO Lac-au-Brochet. Certains de ces territoires (Sacré-Cœur, Tadoussac, Colombier et Lac-au-Brochet) sont fractionnés au niveau hydrographique et relèvent partiellement des OBV voisins. Le territoire de la communauté innue d'Essipit relève entièrement de la ZGIEBVHCN, alors que celui de la communauté innue de Pessamit en relève partiellement (18 %). La MRC Le Fjord-du-Saguenay n'est incluse dans la ZGIEBVHCN que par une partie du TNO Mont-Valin (30 %). La MRC Manicouagan quant à elle est incluse en faible proportion par le TNO Rivière-aux-Outardes (9 %).

Il est à noter que les superficies des territoires et leur proportion dans la ZGIEBVHCN ont été calculées en incluant les plans d'eau et les cours d'eau. Pour plus d'informations, voir le tableau à l'annexe 2.

2.3.2. Utilisations du sol

La majorité du territoire se trouve en forêt publique. La forêt exploitable, se divise entre 4 unités d'aménagement forestier (02371, 02471, 09351 et 09751) et représente environ 84 % de la ZGIEBVHCN (MRNF, 2024d) et parmi celles-ci, les ZEC et les pourvoiries occupent quant à elle environ 24 % du territoire (MRNF, 2024a). Les aires protégées actuelles et celles projetées correspondent à environ 6,5 % de la zone (MELCCFP, 2024a). Le zonage agricole, quant à lui, est relativement minime dans la zone et correspond à environ 0,4 % du territoire (CPTA, 2023). Le secteur résidentiel et commercial, correspondant au territoire en tenure privée, se concentre au sud de la ZGIEBVHCN au sein des limites des municipalités et représente environ 2,6 % du territoire. Les titres miniers actifs sont présents sur environ 7,3 % du territoire et en 2023, 684 titres d'exploration ont été octroyés dans la ZGIEBVHCN (MRNF, 2024e).

2.3.3. Activités anthropiques

La majorité de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord œuvre dans le secteur tertiaire (61 %), et ce, principalement dans les services (Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, 2021). Ceci inclut les commerces et détaillants, les services d'hébergement et de restauration, l'enseignement, la santé et les services sociaux. Le secteur secondaire occupe aussi une place importante dans le marché régional (31 %) avec la majorité des emplois occupés en construction et manufacture (25 %) et l'autre portion en transport et entreposage (6 %). Finalement, le secteur primaire représente une faible proportion (8 %) des emplois dans la région.

Environ 47 % de la population de 15 ans et plus est inactive au niveau de l'emploi, un phénomène s'expliquant entre autres par une population âgée et vieillissante (Statistiques Canada, 2023). Parmi les individus actifs (53 %), environ 12 % de ceux-ci seraient au chômage une partie de l'année. Ce haut taux s'explique principalement par la saisonnalité des emplois dans la région, surtout ceux en lien avec l'industrie touristique.

PROVISOIRE

Au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord, le principal moteur économique concerne l'exploitation des ressources naturelles. En prenant en compte la récolte, la transformation, le transport et l'administration, c'est le secteur forestier qui emploie la plus grande quantité d'individus (CLD, 2002). En effet, environ 26 % des emplois occupés dans la MRC seraient reliés aux industries de la forêt, du bois et du papier (BIP Recherche, 2020). Le territoire est aussi connu pour sa gestion et son exploitation de la faune. Sept ZEC et 35 pourvoiries, dont le territoire est inclus en totalité ou en partie, sont présentes au sein de la ZGIEBVHCN.

Bien que moins importante qu'ailleurs sur la Côte-Nord, le secteur de la pêche commerciale en mer engendre tout de même des débarquements équivalant à environ 4 millions de dollars par année (MPO, 2018). Les principales espèces pêchées dans la région sont les oursins et le crabe des neiges. L'agriculture occupe quant à elle une place minime au sein de l'économie locale. Ce sont 51 fermes comprenant 89 exploitants (communication personnelle, UPA Capitale-Nationale–Côte-Nord) qui sont enregistrés dans la région et dont les superficies cultivées sont en moyenne moins grandes que dans le sud du Québec.

Le secteur touristique et de villégiature engendre également d'importants revenus dans la MRC de La Haute-Côte-Nord. De nombreuses entreprises et organisations sont dépendantes de l'afflux touristique estival, notamment les commerces (22 % des entreprises) ainsi que l'hébergement, la restauration, l'information, l'industrie culturelle, les arts et les spectacles (22 % des entreprises et 30 % des emplois) (BIP Recherche, 2020). La région attire un grand nombre de touristes grâce aux paysages, à la villégiature, aux activités de plein air et surtout l'observation des mammifères marins. Il est estimé qu'environ 1 million de personnes visitent chaque année le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et ses rives (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2022). De ce nombre, une grande portion des visiteurs fréquente le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour ses nombreux attraits touristiques.

2.3.4. Évolution de la population et projections

Comme certaines municipalités et communautés innues, certains TNO ne sont pas présents intégralement dans les limites de la ZGIEBVHCN, il est difficile de déterminer la démographie exacte de la zone. Il est cependant possible de considérer que les utilisateurs potentiels du territoire correspondent à la population de la Haute-Côte-Nord, celle de Pessamit et celle des TNO, totalisant environ 12 808 habitants (Statistiques Canada, 2023). S'ajoutent à la population résidente, les villégiateurs, les touristes et les travailleurs saisonniers. Lors de la saison estivale, l'afflux de personnes occasionne une densification ainsi qu'une pression accrue sur les infrastructures et potentiellement les écosystèmes.

La MRC de La Haute-Côte-Nord, principal territoire compris dans la ZGIEBVHCN, compte une population de 10 278 habitants (Statistiques Canada, 2023). La population suit une tendance à la baisse depuis le début des années 1980 (Duchesne, 2006). Une décroissance de la population de l'ordre de 5,2 % est observée entre 2016 et 2021, avec une population qui est passée de 10 846 à 10 278 habitants (Statistiques Canada, 2023). La municipalité de Tadoussac ainsi que les deux communautés innues d'Essipit et Pessamit sont les seules qui présentent un bilan démographique positif entre 2016 et 2021. Les projections pour les années à venir ne sont pas plus prometteuses. D'ailleurs, l'Institut de la Statistique du Québec place la Haute-Côte-Nord comme deuxième MRC qui connaîtra le plus haut taux de décroissance démographique d'ici 2041, avec une baisse projetée de -20,7 %, ce qui ferait passer sa population à environ 8 600 habitants (Payeur et coll., 2019). Cette tendance peut être expliquée entre autres par le manque de logements, la saisonnalité des emplois et le vieillissement de la population. L'historique de la population de la MRC de la Haute-Côte-Nord et les projections démographiques sont présentés à la figure 5.

PROVISOIRE

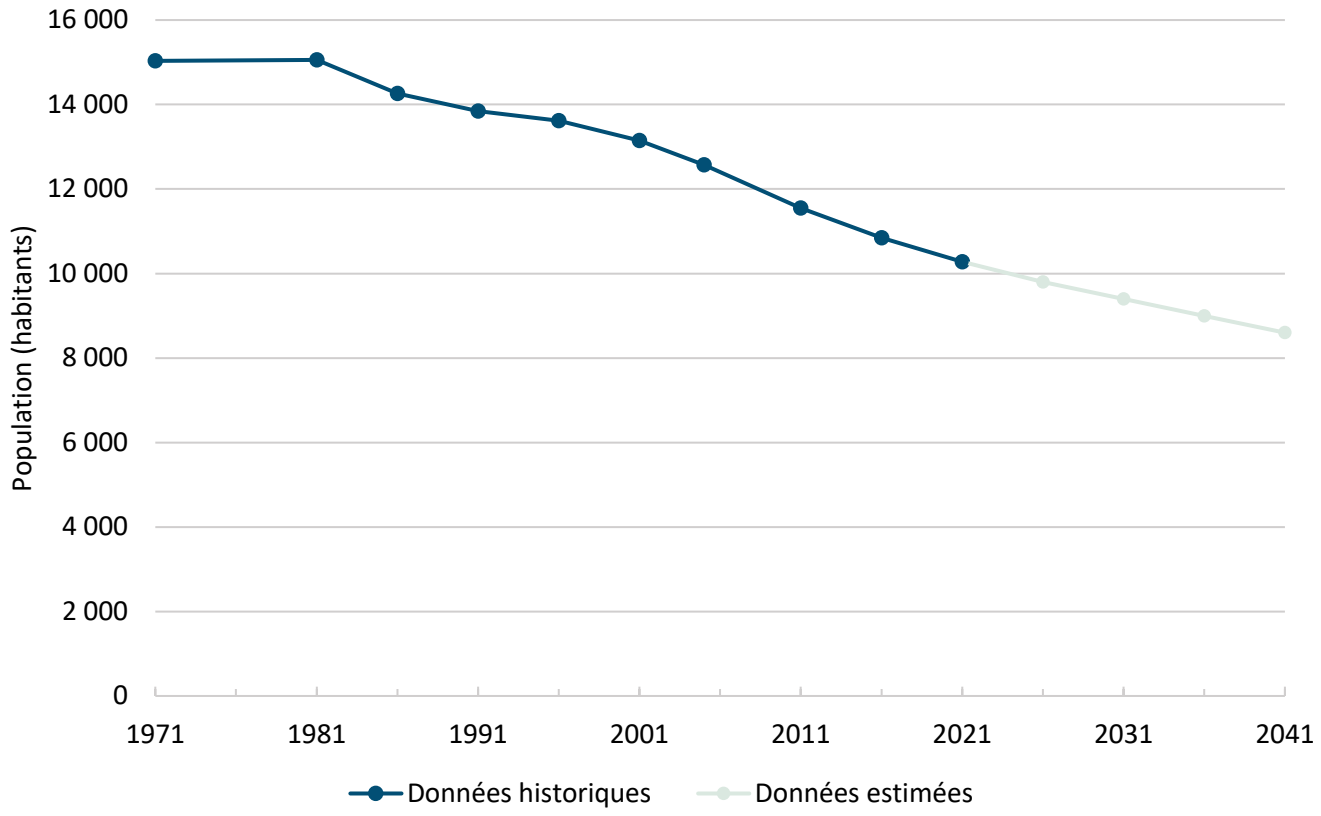

Figure 5 : Historique et projection de l'évolution démographique dans la MRC La Haute-Côte-Nord (1971 à 2005 (ISQ, 2006) ; 2011 à 2021 (Statistiques Canada, 2023) ; 2026 à 2041 (Payeur et coll. 2019))

2.3.5. Caractéristiques socio-économiques de la population

La MRC de La Haute-Côte-Nord présente plusieurs indices de dévitalisation et se situe généralement en deçà des moyennes provinciales en ce qui a trait aux caractéristiques socio-économiques de sa population. À titre d'exemple, l'indice de vitalité économique (IVE) de la MRC est de -12,37, la plaçant dans le 5e et dernier quintile (ISQ, 2023b). L'IVE est un indicateur calculé de manière relative à l'ensemble du territoire québécois à partir de trois indicateurs : le revenu total médian, le taux de travailleurs et le taux d'accroissement de la population (ISQ, 2023a). Comme mentionné plus haut, la population de la MRC a connu une variation démographique de -5,2 % en 5 ans pour la période allant de 2016 à 2021, alors que la population québécoise a augmenté de 4,1 % pour la même période (Statistiques Canada, 2023). Le taux de travailleurs âgé de 25 à 65 ans est estimé à 65,7 % et le revenu médian des personnes âgées de 18 ans et plus est de 35 014 $ (ISQ, 2023c) alors que ces valeurs se situent respectivement à 74,7 % et 40 052 $ pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2023a).

Plusieurs éléments peuvent être avancés afin d'expliquer ces valeurs. Il semblerait qu'une faible densité de la population ainsi qu'un âge moyen élevé, deux facteurs présents en Haute-Côte-Nord, sont souvent observés de pair avec un faible IVE (ISQ, 2023a). Les revenus plus faibles peuvent quant à eux être expliqués par une présence accrue de métiers non spécialisés sur le territoire. La valeur foncière des résidences, en moyenne de 127 529 $ dans la région (ISQ, 2023c), est aussi un indicateur de vitalité pertinent comme elle permet de mesurer la capacité des communautés à générer des revenus de taxes de même qu'elle est un indicateur d'attractivité d'un territoire (ISQ, 2023a).

En ce qui concerne la littéracie, soit l'aptitude à comprendre et utiliser la langue écrite, la MRC de La Haute-Côte-Nord se place dans les dernières positions à l'échelle de la province avec un taux de 61,2 % de sa population adulte n'étant pas en mesure de comprendre des textes denses ou longs (Langlois, 2023). Le taux de personnes sans diplôme d'études secondaires est de 30 % au sein de la MRC alors que la moyenne québécoise se situe à 18,2 % (Langlois, 2023). La scolarité, le tissu économique et social, la démographie et la pénurie de main-d'œuvre peuvent avoir une incidence sur ce taux (Lacroix, 2023). Il s'agit d'éléments à considérer par les acteurs de l'eau de la ZGIEBVHCN afin d'adapter leurs méthodes de communication et de sensibilisation avec la population.

PROVISOIRE

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

2.4.1. Évolution de la qualité de l'eau

En date de 2022, 20 rivières ont été suivies sur le territoire, dans le cadre des programmes Réseau-rivières, SurVol Benthos ainsi que le Projet partenariat. À la lumière des différents résultats, l'OBVHCN a classé subjectivement plusieurs rivières de la ZGIEBVHCN selon leur état général et leurs indicateurs (tableau 5). Bien que des données ont été recueillies par l'OBVHCN pour le ruisseau Rouge et le ruisseau de Bon-Désir en 2022, elles n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse au moment de la rédaction et ne sont donc pas incluses dans le tableau 5.

Tableau 5 : Classement subjectif du niveau de préoccupation de rivières de la ZGIEBVHCN en fonction des données du Réseau-rivières entre 1979 et 2018, des données de coliformes fécaux et d'IQBP du Réseau-rivières (2018 à 2020), de SurVol Benthos (2002 à 2009) et du Projet partenariat (2013 et 2021)

État subjectif	Rivières	Paramètres à surveiller
En santé	Polette (Escoumins)	Aucun
	Sault au Mouton	Aucun
	Portneuf	Turbidité (probablement naturelle)
	Betsiamites	Turbidité (probablement naturelle)
À surveiller	Petites Bergeronnes	Coliformes
	Bas de Soie (Grandes Bergeronnes)	Phosphore et coliformes
	Moreau	Solides en suspension, phosphore et coliformes
	Petits Escoumins	Solides en suspension et phosphore
	Petite Romaine	Coliformes
	Jean-Raymond	Coliformes
	Laval	Solides en suspension et phosphore
	Colombier	Solides en suspension et phosphore
Préoccupantes	Beaulieu (Grandes Bergeronnes)	Solides en suspension, phosphore et coliformes
	Escoumins	Turbidité, solides en suspension et phosphore
	À la Truite	$IQBP_6$, Coliformes
	Sault aux Cochons	Coliformes, turbidité (probablement naturelle)
Très préoccupantes	Moulin à Baude	$IQBP_6$, Tous les paramètres
	Blanche	$IQBP_6$, Coliformes

En ce qui a trait aux lacs, la majorité des données disponibles proviennent du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et concernent le niveau d'eutrophisation. Deux lacs sur les 15 suivis ont un niveau d'eutrophisation « élevé », soit le lac St-Onge et le lac Fontaine.

Sur le territoire de ZGIEBVHCN, environ 60% de l'approvisionnement communautaire en eau potable provient des eaux de surface. La source alimentant Tadoussac présente un niveau de vulnérabilité moyen pour les indicateurs de micro-organismes (présence d'un barrage de castors) et de matières fertilisantes. La source alimentant Les Bergeronnes présente un niveau de vulnérabilité moyen pour l'indicateur des substances inorganiques en lien avec la présence de fluorure. Pour cette même municipalité, de rares dépassements des normes (environ 1 % des échantillons) ont été enregistrés au cours des dernières années. Ceux-ci concernaient les coliformes totaux et les trialométhanes. Pour les informations concernant la qualité de l'eau potable des eaux souterraines, consultez la section 2.2.2.

Pour plus d'informations, se référer aux fiches diagnostiques « Approvisionnement en eau », « Mauvaise qualité de l'eau » et « Eutrophisation et cyanobactéries ».

2.4.2. Évolution de la quantité d'eau

Pour certaines communautés de la ZGIEBVHCN, notamment Sacré-Cœur et Portneuf-sur-Mer, il est possible d'observer une tendance à la baisse des volumes d'eau moyens distribués par les réseaux d'aqueducs (OBVHCN, 2022c). Dans les autres cas, soit les volumes d'eau sont variables d'une année à l'autre, soit il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour établir une tendance. Les volumes moyens distribués dans les communautés sont généralement plus élevés que la moyenne québécoise et que la cible fixée dans les objectifs du PDE à 458 l/pers/j (voir section 3). Pour la période 2011 à 2020, seules les moyennes des communautés de Sacré-Cœur, des Escoumins/Essipit et de Portneuf-sur-Mer atteignaient l'objectif, mais pas à chaque année (OBVHCN, 2022c). En ce qui concerne les volumes d'eau moyens consommés, les données manquantes empêchent aussi d'établir des tendances. Pour la période allant de 2011 à 2020, aucune localité ne se trouvait sous la cible de 220 l/pers/j.

Les périodes de sécheresse estivales de 2021 et 2022 ont occasionné des variations marquées des quantités d'eau disponibles à même les sources d'eau potable en approvisionnement privé ainsi que dans les écosystèmes des lacs et rivières (OBVHCN, 2022d). L'impact de ces sécheresses s'est beaucoup fait ressentir chez les agriculteurs qui ont vu leurs récoltes affectées. L'augmentation attendue de la durée et de l'intensité des périodes de sécheresse représentera sûrement un enjeu à surveiller dans les prochaines années.

2.4.3. Évolution de l'intégrité écologique

Depuis 2014, 108 579 ha de la ZGIEBVHCN ont été transformés en aires protégées, notamment en refuges biologiques et en réserves de biodiversité (MELCCFP, 2024a). Notamment, la réserve de biodiversité Akumunan possède 10 172 ha dans la ZGIEBVHCN dont 8423 ha sont présents dans le bassin versant de la rivière des Escoumins et 1749 ha dans la rivière Portneuf. De plus, les milieux humides procurent de nombreux services écosystémiques essentiels et représentent un défi de protection pour les communautés. La protection des milieux humides d'intérêt est très faible sur la rive nord de l'estuaire, soit la plus faible de l'est du Québec (Jobin et coll., 2019). Cependant, près du tiers des marais côtiers d'intérêt bénéficient déjà d'une protection publique ou privée (Jobin et coll., 2019). Les milieux humides de la ZGIEBVHCN sont actuellement protégés à 1,37 % (360 ha) et il pourrait s'y ajouter 6,7 % (1750 ha) pour un total de 8,07 % (2110 ha).

Le manque de connaissances sur le territoire n'a pas permis de distinguer la détérioration de milieux humides et hydriques lors des 10 dernières années. Cependant, la présence et la dispersion des espèces exotiques envahissantes s'accentuent dans la ZGIEBVHCN et peut affecter l'intégrité écologique des écosystèmes (voir section 2.4.5.).

2.4.4. Évolution des populations fauniques

Il existe très peu de données sur l'évolution des populations fauniques dans la ZGIEBVHCN depuis les 10 dernières années. L'équipe de l'OBVHCN a réalisé divers inventaires, dont des pêches électriques sur les rivières Escoumins et Laval, des inventaires de salamandres, des inventaires de mulettes perlières de l'Est et des recensements sporadiques de poissons dans divers cours d'eau de la ZGIEBVHCN, mais les données sont insuffisantes pour bien établir l'état des populations fauniques du territoire.

PROVISOIRE

Un inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 18 réalisé en 2019 estime une densité de 2,38 ± 18 % orignaux/10 km^2 contre 1,32 ± 17 % orignal/10 km^2 estimé lors de l'inventaire de 2006 pour la même zone de chasse (Ayotte & Chenel, 2019). Pour ce qui est de la population de caribous forestiers du secteur Pipmuacan, un inventaire réalisé en 2020 indiquerait une diminution de l'abondance et de la taille des groupes de caribous depuis 2012 (Plourde et coll., 2020). Aucune donnée sur la montaison du saumon atlantique n'est disponible pour la période 2013-2023, et ce, pour les 3 rivières à saumon de la ZGIEBVHCN (Escoumins, Laval et Betsiamites). Toutefois, une étude réalisée par l'OBVHCN en 2022 a permis de recenser le recrutement des saumons atlantiques juvéniles au sein de la rivière des Escoumins.

2.4.5. Évolution des espèces exotiques envahissantes

La situation des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la Haute-Côte-Nord reste à ce jour peu connue, faute d'avoir été suffisamment étudiée et documentée par le passé, en particulier pour les espèces animales. Les mentions proviennent entre autres du programme Sentinelle du MELCC et d'observations effectuées par l'OBVHCN. Bien que l'impact des EEE sur le territoire reste difficile à prédire avec exactitude, l'introduction potentielle et la présence d'EEE demeurent une préoccupation puisqu'elles peuvent entraîner des conséquences sur la sphère environnementale, économique et sociale.

La présence de certaines plantes envahissantes est connue au sein de la ZGIEBVHCN. Les espèces les plus préoccupantes pour l'instant sont le myriophylle à épis (lac Gobeil et lac Jérôme), la renouée du Japon et le roseau commun (OBVHCN, 2022e). D'autres EEE sont présentes dans la ZGIEBVHCN et sont aussi à surveiller. Pour plus d'informations, se référer à la fiche diagnostique « Présence d'espèces exotiques envahissantes ».

2.4.6. Évolution de la sécurité publique en lien avec l'eau

Depuis 2012, la MRC de La Haute-Côte-Nord (MRCHCN) a identifié quatre zones inondables au sein de son territoire (MRCHCN, 2012). Il existe un risque d'inondation dans le bassin versant de la rivière du Moulin à Baude au niveau de l'intersection des routes 138 et 172 dans la municipalité de Tadoussac (MRCHCN, 2011a). Il s'agit de la principale entrée routière de la Côte-Nord. L'intersection a temporairement été fermée le 19 août 2023 à cause d'importantes précipitations qui ont fait monter le niveau des cours d'eau, et des résidences à proximité ont été évacuées (Fontaine, 2023). Au même moment, la station hydrométrique la plus proche, soit celle de la rivière des Escoumins, a enregistré un débit passant de 29,21 m^3/s à 138,60 m^3/s, soit une augmentation d'environ 474 % (MELCCFP, 2023a).

De même, il existe un risque d'inondation dans le bassin versant de la rivière des Grandes Bergeronnes (MRCHCN, 2011b). Dans la baie de Grandes-Bergeronnes, la zone inondable semble se trouver dans un marais salé et serait périodiquement inondée lors des grandes marées (observations personnelles de plusieurs employés de l'OBVHCN). Aucune infrastructure ne pourrait être impactée à l'exception de la portion de la route 138.

Il existe deux risques d'inondation par embâcle de glace. Le premier se trouve dans le bassin versant de la rivière des Escoumins (MRCHCN, 2011c) et menace cinq résidences dans une zone située non loin de la route Forestière, située aux Escoumins. Le deuxième se trouve dans le bassin versant de la rivière Éperlan (MRCHCN, 2011d), mais peu d'information entoure cette zone à risque. Il est à noter que les embâcles de glace sont plus rares dans la ZGIEBVHCN que sur la rive sud du Saint-Laurent en raison d'une plus grande exposition au rayonnement solaire.

Dans un autre ordre d'idée, la communauté des Innus de Pessamit pourrait subir un déluge si une digue ou le barrage d'Hydro-Québec Bersamis-2 était rompu (Adélard Benjamin, communication personnelle 2023). La

PROVISOIRE

population disposerait au maximum d'une heure pour évacuer les lieux. La communauté souligne d'ailleurs l'impact qu'a Hydro-Québec sur la variation des débits de la rivière qui y influence le cycle de vie du saumon atlantique (Presse Canadienne, 2016) ainsi que certaines de leurs activités récréotouristiques (Paradis, 2017).

2.4.7. Évolution de l'accès à l'eau

Les contraintes en lien avec l'accès à l'eau sont multiples dans la ZGIEBVHCN. D'abord, certains citoyens peuvent manquer d'eau potable à domicile lorsque leur puits est soumis à d'importantes sécheresses comme lors de l'été 2021 et 2022. D'ailleurs, ces épisodes de sécheresse nuisent aussi aux productions agricoles de la région et pourraient s'accentuer avec les années en raison des changements climatiques (OBVHCN, 2022d). Ensuite, comme l'eau potable du réseau municipal des Bergeronnes est en général peu appréciée, elle est moins consommée (OBVHCN, 2022c). L'accès à une eau potable de qualité y est donc restreint.

L'accès à plusieurs plans d'eau est contrôlé par différents utilisateurs du territoire comprenant des ZEC, des pourvoiries, des regroupements de lacs et des villégiateurs. Leur contrôle de l'accès aux plans d'eau reste peu détaillé dans l'ensemble, mais pourrait représenter un enjeu d'accès pour les citoyens et les villégiateurs. Cinquièmement, une rampe d'accès à l'eau publique a été installée en 2021 par le MTQ dans la municipalité de Sacré-Cœur pour donner accès au lac Gobeil à partir de la route 138. Il est important de rappeler qu'en l'absence d'une station de lavage des embarcations nautiques, le myriophylle à épis, une EEE présente dans ce lac, pourrait se propager dans d'autres plans d'eau de la Côte-Nord (OBVHCN, 2022e).

2.4.7. Évolution de la culturalité liée à l'eau

La Côte-Nord se démarque par ses vastes territoires naturels et une abondance de lacs, de rivières et de milieux humides. Il s'agit aussi d'une des régions les moins peuplées de la province : pour un territoire représentant presque le quart du Québec (22,8%), environ seulement 1% de sa population s'y retrouve (Statistiques Canada, 2023).

La faible densité de population mêlée au fait que le territoire est peu anthropisé crée une relation bien particulière entre la population, les écosystèmes et les ressources. D'une part, la population se caractérise par un fort sentiment d'attachement envers la nature et les paysages qui sont ancrés dans son identité. D'une autre part, l'empreinte de l'homme se fait moins sentir et l'impact des actions peut être plus difficile à évaluer ou observer comme il est dilué. Pourtant, la présence de l'humain est bien visible partout sur le territoire et les activités qui s'y pratiquent ont un impact mesurable sur les ressources en eau. Certaines réglementations, bien qu'existantes, ne sont pas toujours respectées, faute parfois de connaissances, de moyens, ou de ressources disponibles pour les faire appliquer. Ces constats demeurent une généralisation comme évidemment chaque individu a une relation unique avec le territoire. Notamment, la nation innue, représentée dans la ZGIEBVHCN par les communautés d'Essipit et de Pessamit, entretient un lien différent que les cultures allochtones avec leur Nitassinan respectif. Les savoirs autochtones et leur vision du territoire influencent de plus en plus les décisions et les façons de faire, au profit de la nature et de l'eau.

Les mentalités et les idéaux ont beaucoup évolué dans les dernières années. Bien que la Côte-Nord soit encore une région ressource, les acteurs du territoire sont aujourd'hui conscients de la richesse naturelle qui s'y trouve et de l'importance de la préserver et de l'utiliser durablement. Cette attitude se reflète notamment au travers des leaders politiques locaux et régionaux qui représentent les intérêts et les priorités des populations. Au sein de la ZGIEBVHCN, les acteurs de l'eau sentent qu'ils peuvent avoir un impact positif et significatif sur la ressource eau, que ce soit par rapport aux écosystèmes ou à l'eau potable. De plus, les acteurs reconnaissent les forces des autres et démontrent un désir marqué de travailler ensemble.

PROVISOIRE

PROVISOIRE

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

Leader québécois en gestion et en protection des ressources hydriques, la Haute-Côte-Nord se démarque par son eau de qualité exceptionnelle et disponible en quantité suffisante pour la biodiversité, les citoyens et les générations futures.

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Mauvaise qualité de l'eau

La qualité de l'eau concerne l'eau potable qui est consommée par les citoyens et celle des milieux humides et hydriques en tant qu'écosystèmes. Elle est déterminée à partir de caractéristiques chimiques, physiques et biologiques, qui dépendent donc grandement des éléments qui sont transportés ou lessivés vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La qualité de l'eau dépend aussi des conditions et des aléas climatiques.

Dans la ZGIEBVHCN, les éléments prioritaires soulevés par les acteurs concernent surtout la gestion des eaux usées communautaires et l'impact des changements climatiques sur les milieux humides et hydriques.

ORIENTATION 1.1 : Réduire la pollution occasionnée par les eaux usées communautaires	
Les eaux usées et pluviales sont dans certains cas des facteurs de détérioration de la qualité de l'eau sur le territoire. La mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées et la sensibilisation des citoyens à la gestion de ces eaux contribueront à limiter la pollution de l'eau en général.	
Objectif 1.1.1 : D'ici 2025, élaborer une campagne de sensibilisation citoyenne pour la bonne utilisation des systèmes de traitement des eaux usées et pluviales dans la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de campagne de sensibilisation
Objectif 1.1.2 : D'ici 2033, mettre aux normes les systèmes de traitement des eaux usées d'au moins deux municipalités de la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : nombre de municipalités
Objectif 1.1.3 : D'ici 2028, sensibiliser les huit municipalités et les deux communautés innues de la ZGIEBVHCN au sujet de la gestion des eaux pluviales.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités et communautés innues sensibilisées

PROVISOIRE

ORIENTATION 1.2 : Améliorer la compréhension de la population des impacts des changements climatiques sur les milieux aquatiques	
Les changements climatiques ont des impacts multiples sur les milieux humides et hydriques ainsi que la faune et la flore qui les composent. Sensibiliser les citoyens aux conséquences potentielles favorise la prise d'action afin de les limiter, mais aussi de s'adapter face à ceux qui seront inévitables.	
Objectif 1.2.1 : Entre 2024 et 2034, sensibiliser annuellement 10 groupes de jeunes de niveau scolaire aux changements climatiques affectant les écosystèmes d'eau douce, dans la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de groupes de jeunes sensibilisés
Objectif 1.2.2 : Entre 2024 et 2034, sensibiliser annuellement 1500 citoyens aux changements climatiques affectant les écosystèmes d'eau douce, dans la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de citoyens sensibilisés

PROVIS

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 2 : Eutrophisation et cyanobactéries

L'eutrophisation d'un plan d'eau se définit par l'accumulation d'éléments nutritifs dans le milieu, notamment le phosphore et l'azote. Ces éléments favorisent la croissance et la prolifération des végétaux, dont les cyanobactéries. Lorsque ces organismes sont présents en trop grande quantité dans un milieu, des conditions hypoxiques se développent, signifiant qu'il ne reste plus assez d'oxygène dissous pour les autres organismes. L'écosystème se transforme progressivement en marais et le retour aux conditions initiales n'est pas possible. Ces processus se font naturellement, mais sur de très longues périodes. Les rejets provenant des activités humaines peuvent grandement accélérer l'eutrophisation. Ceux-ci sont acheminés vers les plans d'eau par l'écoulement des eaux de surface et souterraines. Par exemple, les activités industrielles, agricoles, de déglaçage des routes et de rejet des eaux usées peuvent être d'importantes sources de phosphore et d'azote vers les milieux naturels.

Dans la ZGIEBVHCN, les éléments prioritaires soulevés par les acteurs concernent les installations déficientes de traitement des eaux usées des résidences isolées et la qualité des bandes riveraines.

ORIENTATION 2.1 : Réduire les rejets d'eaux usées individuelles dans l'environnement	
L'état des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées varie beaucoup d'une propriété à l'autre. Certaines résidences sont munies d'installations qui ne sont pas aux normes, ce qui fait en sorte que les eaux usées peuvent s'écouler directement dans l'environnement. Favoriser la mise aux normes des systèmes contribuera à limiter le rejet des eaux usées individuelles dans l'environnement.	
Objectif 2.1.1 : D'ici 2026, huit municipalités et deux communautés innues de la ZGIEBVHCN ont adopté un plan d'accompagnement pour la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités et communautés innues
Objectif 2.1.2 : D'ici 2028, 15 % des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de la ZGIEBVHCN ont été évalués.	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : nombre de systèmes de traitement des eaux usées évalués
Objectif 2.1.3 : D'ici 2026, huit municipalités offrent des écoprêts pour la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées dans la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités
Objectif 2.1.4 : D'ici 2026, les huit municipalités de la ZGIEBVHCN ont étudié le potentiel de gestion collective de la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées et des écoprêts.	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : nombre de municipalités

Objectif 2.1.5 : D'ici 2026, sensibiliser 100% des propriétaires aux impacts des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de propriétaires
Objectif 2.1.6 : D'ici 2026, colliger les données des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées pour les huit municipalités, les deux communautés innues, et les territoires non organisés (TNO) Lac-au-Brochet et Mont-Valin de la ZGIEBVHCN.	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : nombre de municipalités, communautés innues et TNO
Objectif 2.1.7 : D'ici 2025, assurer un appui à l'ensemble des municipalités dans le processus de gestion des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités

PROVISOIRE

ORIENTATION 2.2 : Améliorer la qualité des bandes riveraines	
Les bandes riveraines sont des zones tampons de végétation situées le long d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un plan d'eau. À certains endroits sur le territoire, les bandes riveraines ne sont pas conformes à la législation faisant en sorte qu'elles ne remplissent pas leurs fonctions écologiques. La sensibilisation des citoyens et des utilisateurs du territoire et la conformation des bandes riveraines permettront d'améliorer la qualité de ces dernières, et ultimement, d'améliorer la qualité de l'eau.	
Objectif 2.2.1 : D'ici 2034, rendre conforme à la législation au moins cinq kilomètres de bandes riveraines non conformes dans la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : kilomètres de bandes riveraines
Objectif 2.2.2 : D'ici 2030, sensibiliser huit municipalités de la ZGIEBVHCN à la protection des bandes riveraines.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités sensibilisées
Objectif 2.2.3 : D'ici 2030, sensibiliser deux communautés innues de la ZGIEBVHCN à la protection des bandes riveraines.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de communautés innues sensibilisées
Objectif 2.2.4 : D'ici 2030, sensibiliser 40 agriculteurs de la ZGIEBVHCN à la protection des bandes riveraines.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre d'agriculteurs sensibilisés
Objectif 2.2.5 : D'ici 2030, sensibiliser deux conseillers forestiers de la ZGIEBVHCN à la protection des bandes riveraines.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de conseillers forestiers sensibilisés
Objectif 2.2.6 : D'ici 2030, sensibiliser 500 villégiateurs de la ZGIEBVHCN à la protection des bandes riveraines.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de villégiateurs sensibilisés

PR

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 3 : Approvisionnement en eau

L'eau potable est une ressource collective dont l'accès en qualité et en quantité suffisante doit être assuré à l'ensemble de la population ainsi qu'aux générations futures. Les résidences sont approvisionnées soit par des puits individuels ou par des sources communautaires d'eau potable. Dans les deux cas, ces eaux peuvent être contaminées de façons naturelle ou anthropique causant ainsi des préjudices à la santé des consommateurs. La quantité d'eau distribuée et consommée peut quant à elle exercer une pression sur la source d'approvisionnement, ce qui occasionnerait de l'insécurité quant à la disponibilité de la ressource.

Dans la ZGIEBVHCN, les éléments prioritaires soulevés par les acteurs concernent la qualité de l'eau potable des puits privés et des sources communautaires ainsi que la quantité d'eau potable distribuée et consommée par les habitants.

ORIENTATION 3.1 : Améliorer la qualité de l'eau potable en approvisionnement privé	
Les propriétaires de prise d'eau potable en milieux privés sont responsables d'assurer la qualité de l'eau aux personnes qui la consomment. Faciliter les démarches d'analyse et de traitement auprès des propriétaires pourra contribuer à l'amélioration de la qualité de leur eau potable.	
Objectif 3.1.1 : Entre 2024 et 2034, analyser annuellement 100 puits utilisés à des fins de consommation à l'échelle de la ZGIEBVHCN.	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : nombre de puits analysés
Objectif 3.1.2 : Entre 2024 et 2034, dans la ZGIEBVHCN, accompagner annuellement 100 % des propriétaires de puits qui ont fait l'analyse de l'eau à la rendre potable.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de propriétaires de puits accompagnés
Objectif 3.1.3 : D'ici 2034, sensibiliser à la qualité de l'eau 100 % des propriétaires de puits compris sur le territoire des huit municipalités et des deux communautés innues de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de propriétaires de puits sensibilisés
Objectif 3.1.4 : D'ici 2034, sensibiliser à la qualité de l'eau 100 % des détenteurs de baux de villégiature compris sur les territoires non organisés (TNO) Lac-au-Brochet et Mont-Valin de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de détenteurs de baux de villégiature sensibilisés
Objectif 3.1.5 : D'ici 2028, huit municipalités et deux communautés innues offrent des incitatifs financiers pour l'analyse de l'eau des puits des citoyens de la ZGIEBVHCN pour leur résidence principale.	Type : Conservation Indicateur : nombre municipalités et communautés innues

ORIENTATION 3.2 : Réduire la vulnérabilité des sources communautaires d’eau potable	
Il est du devoir des communautés innues et des municipalités d’assurer la qualité de l’eau potable distribuée à ses membres et ses citoyens. Ces derniers peuvent aussi adopter des mesures afin d’améliorer la qualité de l’eau qu’ils consomment.	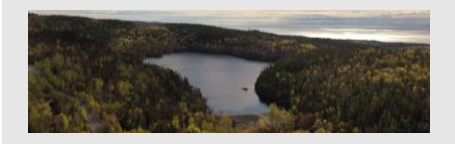
Objectif 3.2.1 : D’ici 2028, les huit municipalités et les deux communautés innues ont planifié la protection de leur prise d’eau potable dans la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : nombre de municipalités et communautés innues
Objectif 3.2.2 : D’ici 2034, sensibiliser 50 intervenants dans les aires d’approvisionnement des sources d'eau potable communautaire de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre d’intervenants sensibilisés
Objectif 3.2.3 : Entre 2024 et 2034, sensibiliser annuellement 1500 personnes à la qualité de l'eau communautaire à l'échelle de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de personnes sensibilisées

PROVIS

ORIENTATION 3.3 Réduire la quantité d’eau potable distribuée par habitant	
Bien que l’eau soit présente en grande quantité sur le territoire, la qualité et la quantité d’eau disponible pour l’approvisionnement communautaire demeurent une préoccupation. Les objectifs ont été établis afin de s’arrimer à la Stratégie d’économie d’eau potable pour les volumes d’eau distribué (ce qui est envoyé dans le réseau) et consommé (utilisation résidentielle). Pour y arriver, des mesures de sensibilisation seront aussi nécessaires.	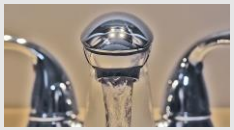
Objectif 3.3.1 : D’ici 2034, réduire le volume d'eau moyen distribué à moins de 458 l/pers./jour sur l'ensemble de la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : volume d’eau moyen distribué
Objectif 3.3.2 : D’ici 2034, réduire l'indice de fuite moyen des réseaux de distribution d’eau potable à moins de 4 sur l'ensemble de la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : indice de fuite moyen
Objectif 3.3.3 : D’ici 2034, réduire le volume d'eau moyen consommé à moins de 220 l/pers./jour sur l'ensemble de la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : volume d’eau moyen consommé
Objectif 3.3.4 : Entre 2024 et 2034, sensibiliser annuellement 2500 personnes à la réduction de leur consommation d’eau potable à l'échelle de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de personnes sensibilisées
Objectif 3.3.5 : D’ici 2025, rendre disponibles les données relatives à l’eau potable pour les huit municipalités et les deux communautés innues de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités et communautés innues

PRO

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 4 : Destruction et dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

Les milieux humides correspondent aux tourbières, marais et marécages. Les milieux hydriques correspondent plutôt aux cours d'eau (ruisseaux et rivières) et aux plans d'eau (lacs et étangs). Les milieux humides et hydriques offrent une multitude de services écologiques qui bénéficient tout autant à la population humaine qu'aux autres organismes vivants. Mis à part l'approvisionnement en eau et la fonction d'habitat, ces milieux permettent notamment de réguler les volumes d'eau (sécheresses et inondations), de filtrer et purifier l'eau, ainsi que de stocker des gaz à effet de serre. La préservation de ces milieux est essentielle au maintien des services qu'ils offrent et à l'intégrité et la connectivité des écosystèmes.

Dans la ZGIEBVHCN, les éléments prioritaires soulevés par les acteurs concernent justement la pérennisation des services rendus par les milieux humides et hydriques.

ORIENTATION 4.1 : Pérenniser les services rendus par les milieux humides et hydriques	
La protection, la restauration et la création de milieux humides et hydriques sur les territoires municipaux et communautaires permettront le maintien des services écosystémiques que ces milieux offrent.	
Objectif 4.1.1 : D'ici 2030, protéger les milieux humides et hydriques situés dans les aires d'approvisionnement des prises d'eau communautaire, en raison des services écosystémiques qu'ils rendent, pour les huit municipalités et les deux communautés innues de la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : Nombres de prises d'eau communautaire protégées
Objectif 4.1.2 : D'ici 2034, protéger 3912 ha (15 %) des milieux humides des municipalités et des communautés innues de la ZGIEBVHCN en favorisant une représentativité des milieux et une bonne distribution territoriale.	Type : Conservation Indicateur : superficie de milieux humides protégés
Objectif 4.1.3 : D'ici 2034, protéger 1420 ha (15 %) des milieux hydriques des municipalités et communautés innues de la ZGIEBVHCN en favorisant une représentativité des milieux et une bonne distribution territoriale.	Type : Conservation Indicateur : superficie de milieux hydriques protégés
Objectif 4.1.4 : D'ici 2033, restaurer au moins un milieu humide à l'échelle de la ZGIEBVHCN, en privilégiant les bassins versants ayant une faible densité de milieux humides, une forte présence agricole ou un risque d'inondation.	Type : Conservation Indicateur : nombre de milieux humides restaurés

D'ici 2033, créer au moins un milieu humide à l'échelle de la ZGIEBVHCN, en privilégiant les bassins versants ayant une faible densité de milieux humides, une forte présence agricole ou un risque d'inondation.	Type : Conservation Indicateur : nombre de milieux humides créés

PROVISOIRE

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 5 : Présence d'espèces exotiques envahissantes

Une espèce exotique envahissante (EEE) correspond à un organisme vivant non indigène qui colonise rapidement un milieu et qui tend à former une population dominante au détriment des espèces indigènes. Les EEE peuvent constituer une menace autant pour les écosystèmes que pour la santé publique et le secteur économique. Elles sont généralement introduites par des vecteurs anthropiques (transport, exploitation végétale, activités nautiques, etc.) bien qu'elles puissent aussi l'être de façon naturelle. De plus, la migration, l'introduction et la prolifération des EEE peuvent être favorisées par les changements climatiques. Plusieurs stratégies permettent de limiter leur impact sur le territoire. Il faut notamment prioriser les actions en amont afin de limiter l'introduction, de même que mettre l'accent sur la détection et l'intervention rapide.

Dans la ZGIEBVHCN, les éléments prioritaires soulevés par les acteurs concernent la prévention de la propagation des EEE ainsi que le contrôle de celles déjà présentes. La région a l'avantage d'être, pour le moment, faiblement impactée par les EEE et il est encore temps d'agir afin d'avoir un impact significatif.

ORIENTATION 5.1 : Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	
En adoptant des mesures qui limitent l'introduction et la propagation des EEE, il sera possible de restreindre leur présence sur le territoire.	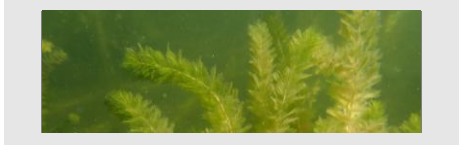
Objectif 5.1.1 : D'ici 2026, adopter une stratégie régionale de prévention, de contrôle et de suivi des espèces exotiques envahissantes pour la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de stratégies adoptées
Objectif 5.1.2 : Entre 2024 et 2034, sensibiliser annuellement 1500 personnes à la problématique des espèces exotiques envahissantes dans la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de personnes sensibilisées
Objectif 5.1.3 : D'ici 2028, implanter six stations de lavage d'embarcations dans la ZGIEBVHCN afin de limiter l'introduction et le transfert d'espèces envahissantes aquatiques.	Type : Conservation Indicateur : nombre de stations de lavage d'embarcations
Objectif 5.1.4 : D'ici 2027, adopter une réglementation afin de limiter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les huit municipalités et les deux communautés innues de la ZGIEBVHCN.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre de municipalités et communautés innues

Objectif 5.1.5 : D'ici 2028, identifier au moins un herbier de myriophylle à épis au Lac Gobeil.	Type : Sensibilisation Indicateur : nombre d'herbiers de myriophylle à épis identifiés

ORIENTATION 5.2 : Contrôler les espèces exotiques envahissantes	
En éliminant et en contrôlant des populations connues d'EEE, il sera possible de restreindre leur présence sur le territoire.	
Objectif 5.2.1 : D'ici 2028, éliminer au moins une colonie de roseaux envahissants dans la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : nombre de colonies de roseaux envahissants éliminées
Objectif 5.2.2 : D'ici 2028, contrôler au moins une colonie de renouée asiatique dans la ZGIEBVHCN.	Type : Conservation Indicateur : nombre de colonies de renouée asiatique contrôlées
Objectif 5.2.3 : D'ici 2028, contrôler au moins un herbier de myriophylle à épis au lac Gobeil.	Type : Conservation Indicateur : nombre d'herbiers de myriophylle contrôlés

PROJET

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence ;

- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie ;

- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux ;

Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord, au https://obvhautecotenord.org/.

PROVISOIRE

Références

Arnfield, A. J. (16 octobre 2023). Köppen climate classification. *Encyclopedia Britannica.* https://www.britannica.com/science/Koppen-climate-classification

Ayotte, C. et Chenel, A. (2019). *Inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 18, région de la Côte-Nord*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Inventaire_aerien_orignal_zone_18_2018.pdf

BIP Recherche. (2020). *Enquête de main-d'œuvre auprès des entreprises de la MRC de La Haute-Côte-Nord*. Cégep de Baie-Comeau. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/09-cote-nord/09_RA_HauteCoteNord.pdf

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). (Février 2024a). *Extractions du système de données pour des occurrences fauniques sensibles à la diffusion pour le Plan directeur de l'eau*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Québec.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). (Février 2024b). *Extractions du système de données pour des occurrences floristiques sensibles à la diffusion pour le Plan directeur de l'eau*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Québec.

CERM-PACES. (2015). *Atlas Hydrogéologique des territoires de Charlevoix, Charlevoix-Est et La Haute-Côte-Nord*. Université du Québec à Chicoutimi. https://www.environnement.gouv.qc.ca/_PACES/rapports-projets/CharlevoixHauteCoteNord/CHCN-synthese-UQAC-201503.pdf

CERM-PACES. (2015). *Résultats du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du territoire de Charlevoix, Charlevoix-Est et La Haute-Côte-Nord. Centre d'études sur les ressources minérales*. Université du Québec à Chicoutimi. https://constellation.uqac.ca/id/eprint/8549/1/CHCN_Rap_Scienti.pdf

CPTA (Commission de protection du territoire agricole). (2023). *Zone agricole du Québec*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2012, mis à jour le 26 juin 2023. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-agricole-du-quebec

Duchesne, L . (2006). *La situation démographique au Québec BILAN 2006*. Institut de la Statistique du Québec. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-situation-demographique-au-quebec-bilan-2006.pdf

Fontaine, P. (2023). *La rivière du Moulin à Baude est sortie de son lit. Radio-Canada, Ici Côte-Nord*. Consulté le 11 janvier 2024. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2004538/route-172-fermeture-evacuation-inondation

ISQ (Institut de la Statistique du Québec). (2023a). *Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires.* Édition 2023. [En ligne], Québec, L'Institut. statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2023.pdf

PROVISOIRE

ISQ (Institut de la Statistique du Québec). (2023b). *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique*, Québec, 2020, [Tableau]. Récupéré à partir de https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires/tableau/classement-mrc-indice-vitalite-economique-2006-2014-2016-2018-2020#pivot_1=2020%E1%B5%96

ISQ (Institut de la Statistique du Québec). (2023c). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions, Côte-Nord, La Haute-Côte-Nord.* [Liste]. Récupéré à partir de https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/09/mrc/95

Jobin, B., Gratton, L., & Desautels, P. (2019). *Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent – Rapport méthodologique*. Environnement et Changement climatique Canada et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'action Saint-Laurent, Québec.

Lachance, D., Fortin, G., & Dufour-Tremblay, G. (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Version décembre 2021. Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides. https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf

Lacroix, C. (2023, 19 janvier). Légère augmentation du niveau de littératie des Nord-Côtiers. *Radio-Canada, ICI Côte-Nord*. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1949615/alphabetisation-litteratie-lecture-progres-niveau-comprehension-texte

Langlois, P. (2023). *Estimation d'un indice de littératie par MRC*. Fondation pour l'alphabétisation. https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf

MELCC (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatique). (2018). *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec.* https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/guide-analyse-vulnerabilite-des-sources.pdf

MELCCFP (ministère de L'Environnement, de la Lutte contre Les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs). (2023a). *Atlas hydroclimatique du Québec méridional - Onglet stations hydrométriques*. [En ligne]. Consulté en février 2024. https://www.cehq.gouv.qc.ca/atlas-hydroclimatique/stations-hydrometriques/index.htm

MELCCFP (ministère de L'Environnement, de la Lutte contre Les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs). (2023b). *Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 17 novembre 2023. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/bassins-hydrographiques-multi-echelles-du-quebec

MELCCFP (ministère de L'Environnement, de la Lutte contre Les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs). (2024a). *Registre des aires protégées au Québec*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 24 janvier 2024. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/aires-protegees-au-quebec

MELCCFP (ministère de L'Environnement, de la Lutte contre Les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs). (2024b). *Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2016, mis à jour le 03 janvier 2024. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zgiebv

PROVISOIRE

MELCCFP (ministère de L'Environnement, de la Lutte contre Les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs) et Ouranos. (2022). *Atlas hydroclimatique du Québec méridional - Onglet indicateurs*. [En ligne]. Consulté en mars 2023. https://www.cehq.gouv.qc.ca/atlas-hydroclimatique/carte-indicateurs/index.htm

MPO (ministère Pêches et Océans Canada). (2018). *L'industrie de la pêche au Québec : Profil des secteurs maritimes 2015*. Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/mpo-dfo/Fs124-10-2018-fra.pdf

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2016). *Base de données topographiques du Québec à l'échelle 1:20 000 (BDTQ 20k)*. Couche non disponible en ligne.

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2024a). *Couche des territoires récréatifs du Québec à l'échelle de 1/100 000*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2019, mis à jour le 14 juillet 2023. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/couche-des-territoires-recreatifs-du-quebec-a-l-echelle-de-1-100-000

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2024b). *Découpages administratifs*. [Jeu de données], dans Données Québec, publié en 2018, mis à jourf le 16 février 2024. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2024c). *Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ)*. [Jeu de données], dans Données Québec, publié en 2019, mis à jour le 29 janvier 2024. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/grhq

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2024d). *Unité d'aménagement (UA)*. [Jeu de données], dans Données Québec, 2016, mis à jour le 07 février 2024. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/unite-d-amenagement

MRNF (ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). (2024e). *TITRES_ACTIFS_ACTIVE_TITLES*. [Jeu de données]. GESTIM, Québec. https://diffusion.mern.gouv.qc.ca/Public/GESTIM/telechargements/Province_shape/

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2012). *Adoption du Règlement de contrôle intérimaire no 118-2011. Instaurant de nouvelles mesures de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20200818095907-rci-118-2011.pdf

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2009). *Plan d'aménagement et de développement intégré*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20200921141911-tpi-padi.pdf

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2011a). *Zone inondable, Intersection des routes 138 et 172 – Tadoussac, Carte 1*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20230123121637-rci-118-2011-carte1-tadoussac.pdf

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2011b). *Zone inondable, Rivière Grandes-Bergeronnes – Les Bergeronnes, Carte 2*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20230123121740-rci-118-2011-carte2-bergeronnes.pdf

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2011c). *Zone à risque d'embâcle, Route Forestière – Les Escoumins, Carte 3*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20230123121736-rci-118-2011-carte3-escoumins.pdf

PROVISOIRE

MRCHCN (MRC La Haute-Côte-Nord). (2011d). *Zone à risque d'embâcle, Rivière Éperlan – Longue-Rive, Carte 4*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20230123121740-rci-118-2011-carte4-longue-rive.pdf

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2022a). *Évaluation du recrutement du saumon atlantique (Salmo salar) préalablement à la restauration de processus fluviaux sur la rivière des Escoumins*. Les Escoumins. https://obvhautecotenord.org/project/evaluation-du-recrutement-du-saumon-atlantique-salmo-salar-prealablement-a-la-restauration-de-processus-fluviaux-sur-la-riviere-des-escoumins/

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2022b). *Milieux humides et services écosystémiques : Portrait de la Haute-Côte-Nord et du territoire de la communauté innue de Pessamit*. Les Escoumins. https://obvhautecotenord.org/project/milieux-humides-et-services-ecosystemiques-portrait-de-la-haute-cote-nord-et-du-territoire-de-la-communaute-innue-de-pessamit/

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2020). *Politique des règles de fonctionnement de la Table de concertation de la Zone de gestion intégrée des ressources en eau de la Haute-Côte-Nord*. Les Escoumins.

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2014). *Portrait général de la zone de gestion de la ressource en eau de la Haute-Côte-Nord*. Version finale. Les Escoumins.

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2022c). *Portrait de l'eau potable en Haute-Côte-Nord*. Les Escoumins.

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2022d). *Portrait des changements climatiques de la Haute-Côte-Nord - Plan directeur de l'eau (PDE)*. Les Escoumins.

OBVHCN (Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord). (2022e). *Portrait des espèces envahissantes (EEE) de la Haute-Côte-Nord*. Les Escoumins.

Ouranos. (2022). *Portraits climatiques – Haute-Côte-Nord*. [En ligne]. Consulté en mars 2023. https://www.ouranos.ca/fr/portraits-climatiques.

Paradis, S. (2017). Le rêve englouti de Mashkuss Aventures. *Le Manic*. Consulté le 11 janvier 2024. https://www.lemanic.ca/2017/11/15/le-reve-englouti-de-mashkuss-aventures/

Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent. (2022). *Rétrospective 2022*. Consulté le 18 janvier 2024. https://parcmarin.qc.ca/retrospective-2022/#:~:text=40%20sorties%20sur%20l'eau,web%20parcmarin.qc.ca

Plourde, J., Landry, A. et Gravel, S. (2020). *Inventaire aérien de caribous forestiers (Rangifer tarandus caribou) du secteur Pipmuacan à l'hiver 2020*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec. https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_inventaire_caribou_Pipmuacan_SLSJ_2020.pdf

Presse Canadienne. (2016). Les Innus de Pessamit servent deux mises en demeure à Hydro-Québec. *L'Actualité*. Consulté le 11 janvier 2024. https://lactualite.com/actualites/les-innus-de-pessamit-servent-deux-mises-en-demeure-a-hydro-quebec/

PROVISOIRE

Payeur, F. F., Azeredo, A. C., Girard, C. (2019, octobre). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041*. Données sociodémographiques en bref. Volume 24, no 1. Institut de la Statistique du Québec. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf

Raymond Chabot Grant Thornton. (2023). *État de la situation de l'habitation, du logement et de l'hébergement de la Haute-Côte-Nord*. https://www.mrchcn.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20230117085925-139-3-2022-final.pdf

Statistique Canada. (2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*, [Tableau]. Récupéré à partir de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

Verreault, G., Bourque, D., Lachapelle, R. (2017). *La Haute-Côte-Nord Un système local d'action en développement territorial*. Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire. http://w4.uqo.ca/crcoc/Fichiers/cahiers/1706_La_Haute-Cote-Nord.pdf

PROVISOIRE

Annexes

PROVISOIRE

Annexe 1 : Carte des municipalités, communautés innues et territoires non organisés (TNO) de la ZGIEBVHCN

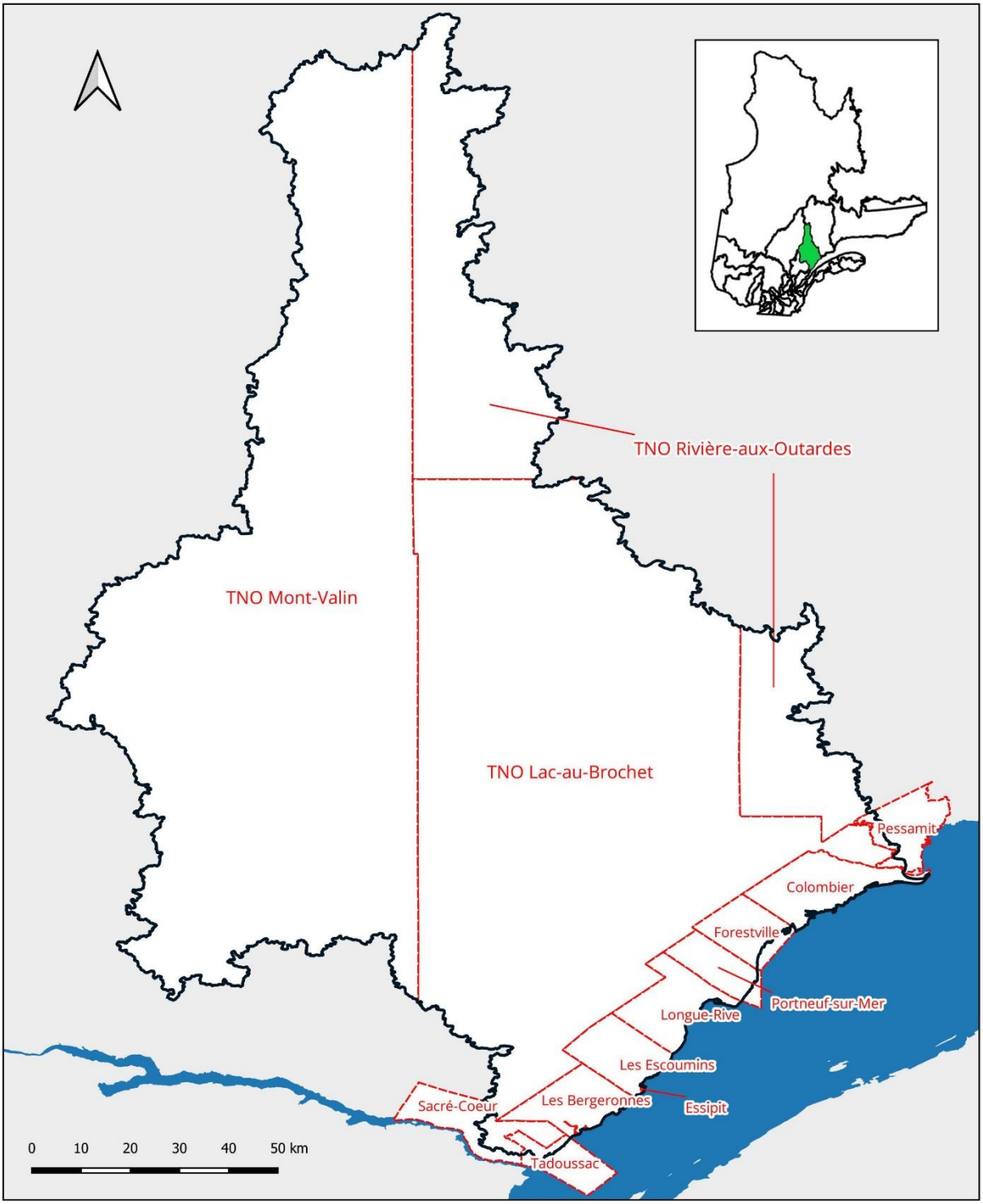

Légende

- ZGIEBV Haute-Côte-Nord
- Municipalité / Territoire non organisé
- Fleuve Saint-Laurent / Rivière Saguenay

Source des données :
Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Annexe 2 : Tableau du profil socio-économique des territoires de la ZGIEBVHCN

Territoires délimités	Superficie du territoire (km²)[1]	Superficie incluse dans la ZGIEBV (%)[2]	Population en 2016[1]	Population en 2021 (pers.)[1]	Densité de population (pers./ km²)[1]	Âge moyen[1]	Âge médian[1]	Revenu médian 18 ans+ ($) [3]	Indice de vitalité économique[3]	Quintile de l'IVE[3]
Ensemble du Québec	1 298 599,75	-	8 164 361	8 501 833	6,5	42,8	43,2	40 052	-	-
MRC la Haute-Côte-Nord	11 295,82	95,7	10 846	10 278	0,9	49,2	54,4	35 014[4]	-12,37[4]	Q5
Sacré-Cœur	303,15	38	1803	1684	5,6	44,8	47,6	38 324	-1,31	Q3
Tadoussac	52,73	86,5	799	814	15,4	47,6	51,2	36 499	-4,13	Q4
Les Bergeronnes	268,77	100	661	619	2,3	48,9	54,4	36 789	-3,74	Q4
Les Escoumins	265,89	100	1891	1794	6,7	49,4	54,8	37 255	-3,38	Q4
Essipit	1,13	100	297	310	274,5	40,4	40,8	40 676	-0,21	Q3
Longue-Rive	308,06	100	1026	918	3,0	54,8	59,6	26 824	-17,27	Q5
Portneuf-sur-Mer	181,9	100	641	612	3,4	56,2	61,6	29 502	-18,45	Q5
Forestville	192,61	100	3081	2892	15	48,8	54,0	35 542	-9,64	Q5
Colombier	361,23	98,1	685	635	1,8	53,6	61,2	28 810	-13,51	Q5
Pessamit	245,19	17,5	2256	2428	9,9	35,4	34,4	26 474	-10,05	Q5
TNO Lac-au-Brochet	9 360,33	96,8	5	0	-	-	-	-	-	-
TNO Mont-Valin	33540	29,8	0	10	0	-	-	-	-	-
TNO Rivière-aux-Outardes	32 713,75	8,9	94	92	0	59,6	63,2	-	-	-

[1]Statistique Canada (2023), [2] MELCCFP (2024b) ; MRNF (2024b), [3] Institut de la statistique du Québec (2023a), [4] Institut de la statistique du Québec (2023b)

PROVISOIRE

Annexe 3 : Historique de la concertation dans la ZGIEBVHCN

« En 1996 à la suite des inondations au Saguenay, la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins (CGRSE) mettait en place le Conseil de bassin de la rivière des Escoumins (CBRE). La première réalisation du comité provisoire a été d'élaborer un plan de mesures d'urgence pour les ouvrages hydrauliques présents dans le bassin versant » (OBVHCN, 2014). Ce premier comité de travail a aussi réalisé un portrait sommaire du bassin versant (géographie, la forêt, la faune et la flore, les aspects socio-économiques, les utilisations de la rivière et la qualité des habitats), permettant ainsi d'avoir une vision d'ensemble du territoire et une bonne compréhension des problématiques à l'échelle du bassin versant.

Suite à la publication de la Politique nationale de l'eau par le gouvernement du Québec en 2002, le CBRE a reçu la confirmation que la Rivière des Escoumins apparaissait sur la liste des 33 rivières prioritaires et que le mandat de l'organisme serait alors élargi. Le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière des Escoumins a alors été rédigé.

En 2010, le CBRE s'est transformé pour devenir l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN) lorsque le gouvernement du Québec lui a attribué un agrandissement de sa zone de gestion intégrée en eau par bassins versants (ZGIEBV), couvant, depuis lors, le territoire compris entre les rivières du Moulin à Baude (Sacré-Cœur et Tadoussac) et Betsiamites (Pessamit), totalisant maintenant un territoire de 26 349,10 km². Huit municipalités et deux communautés innues se trouvent à l'intérieur de cette nouvelle zone de gestion.

La zone de gestion subissant un agrandissement majeur, l'organisme a dû procéder à la modification de son conseil d'administration (CA) afin d'assurer une représentativité des acteurs et des usages du nouveau territoire. L'organisme commençait alors la rédaction du nouveau PDE, comprenant maintenant une vingtaine de rivières principales et de nombreuses rivières secondaires. La gestion intégrée des ressources en eau se construit alors par un processus participatif de concertation, en collaboration avec le CA. Le PDE a été déposé pour approbation par le gouvernement du Québec en 2014.

Auparavant, seuls les membres du CA participaient au processus de concertation. Depuis 2019, le processus de concertation s'est élargi, et les représentants à la Table de concertation sur l'eau de la Haute-Côte-Nord (TCE HCN) se sont diversifiés. Invités par le CA, « tout acteur de l'eau participant à la Table de concertation doit détenir une existence légalement reconnue, à l'exception des 2 sièges citoyens dans le secteur communautaire. Les membres de la Table de concertation doivent opérer leurs activités dans la zone, être membres de l'OBV de la Haute-Côte-Nord […]. Les invités et membres consultatifs, non nécessairement membres de l'OBVHCN, sont éligibles à se joindre à la Table de concertation selon leur expertise et leur intérêt sans occuper de sièges définitifs ni avoir de droit de vote » (OBVHCN, 2020). Évidemment, la répartition des sièges doit assurer une bonne représentativité des secteurs d'activités et des usages de la ZGIEBV. Ces derniers ont donc été répartis selon trois secteurs, soit le secteur municipal (incluant les communautés autochtones), économique et communautaire. Ce nouveau processus de concertation permet ainsi à plusieurs acteurs de l'eau d'aborder collectivement les enjeux de l'eau et d'agir ensemble afin de mettre en place un développement du territoire qui prend en compte les préoccupations et les priorités de tous et d'atteindre des objectifs communs.

PROVISOIRE